

vaste réseau, de dire exactement à la population canadienne ce qui en est, les raisons qui les font agir et ce qui nous attendrait si nous refusions de prendre ces mesures. Voilà ce qui préoccupe actuellement le public. Voilà des points sur lesquels le Parlement pourrait peut-être mieux renseigner le public. Là se trouvent, à mon avis, les germes de certains dangers qui peuvent s'aggraver à mesure que se prolonge la période d'activité intense. Nous faisons tout aussi bien d'admettre franchement et ouvertement que pour mener à bien, durant cette période critique, ce que nous appelons la guerre froide, nous devons faire appel à nos ressources de persévérance, d'énergie et de détermination dans une mesure sans précédent dans l'histoire de notre nation.

Il est difficile, je le répète, pour des gouvernements et des parlements démocratiques d'édifier sur les bases normales d'une économie de temps de paix un vaste programme de préparatifs de défense dont le coût annuel s'élève, non pas à des millions mais à des milliards de dollars, sans cet appui que, durant la guerre, on appelle la psychologie collective du temps de guerre. Voilà quelque chose qui, grâce à Dieu, n'existe pas aujourd'hui au Canada. Compte tenu de ces deux importants facteurs, les circonstances exigent, je crois, que le gouvernement et le Parlement fassent plus que jamais confiance aux Canadiens de toutes les catégories et leur disent en termes simples, francs et intelligibles ce qui se fait, pourquoi on le fait, ce qu'il en coûte à l'égard de chaque article du programme, et le sort qui nous attendrait si le pays adoptait une ligne de conduite différente à la recherche ou à la poursuite de la paix.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que nos affaires extérieures représentent pour nous une lourde responsabilité. À mon avis, la situation est devenue plus critique que jamais ces derniers temps. À cette étape vitale des délibérations, où avec les puissances qui nous sont associées nous nous efforçons, avec toute l'habileté diplomatique dont nous disposons, de maintenir le vaisseau de la paix dans des eaux tranquilles, j'espère que le Parlement, sans tenir compte de l'endroit où nous siégeons, prendra sa responsabilité au sérieux au point d'appuyer nos alliés, sans trop critiquer ceux qui, dans les autres pays, essaient de porter le lourd fardeau et d'accomplir la tâche ardue qui consiste à sauver la paix. Tâchons, autant que possible, de marcher ensemble, la main dans la main, d'un pas cadencé, non pas vers la guerre, mais vers la grande aventure qui consiste à sauver la paix du monde de notre temps.

[M. Graydon.]

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart):** Monsieur l'Orateur, il me semble que tous ceux qui prennent la parole pour discuter ce protocole et ses conséquences, sont conscients d'assumer une certaine responsabilité. En soumettant ce matin le projet de résolution visant l'adoption du protocole, le ministre a déclaré que c'était là sans doute la question la plus importante que la Chambre aurait à étudier au cours de la présente session ou même dans l'avenir immédiat. Je pense comme lui là-dessus. À mon avis, c'est le problème le plus sérieux et le plus important qui ait été, au cours de la présente session, soumis au Parlement et qui lui sera soumis pour de longues années à venir.

Je tiens à signaler dès le début que compte tenu de la situation mondiale, les accords de défense passés entre les pays anti-totalitaires des deux hémisphères, sont indispensables. J'ai pris bonne note de la déclaration du ministre qui, avec beaucoup de prudence, a affirmé que la ratification du protocole ne s'accompagnerait pas immédiatement, comme il est prescrit cependant, du dépôt aux États-Unis. Autrement dit, à cet égard, le Canada pratiquera une politique d'attente. Pour moi, c'est là une façon de procéder. En effet, ce protocole étend la portée de nos engagements du traité de l'Atlantique-Nord. Il assujétit à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, pour ainsi dire, au régime du plan de défense de l'Europe, des contingents et d'autres éléments qu'on recrute en Allemagne occidentale. Comme le ministre l'a signalé, le protocole stipule:

Le présent Protocole restera en vigueur pour autant que le Traité de l'Atlantique Nord et le traité instituant la Communauté Européenne de Défense resteront eux-mêmes en vigueur et que les États Parties à ce dernier Traité continueront à accorder, en ce qui les concerne et en ce qui concerne les Forces européennes de défense, des garanties aux États Parties au Traité de l'Atlantique Nord, qui équivalent aux garanties figurant au présent Protocole.

En d'autres termes, les troupes de défense qu'on mentionne comme étant incluses dans le protocole n'existent encore, ainsi que l'a dit le ministre, que sur le papier. Mais c'est un point important lorsqu'on discute la question du protocole.

Je signalerai en passant, monsieur l'Orateur, quelque chose que j'ai déjà fait observer auparavant, c'est-à-dire que nous étudions aujourd'hui ce qui, d'après le ministre, — et à cet égard, je suis de son avis, — constitue probablement le document le plus important dont le Parlement sera saisi au cours de la présente session. Et cependant, lorsque nous jetons les yeux autour de cette enceinte, nous apercevons à peine quelques députés. En ce moment, 33 députés occupent des sièges. Lorsque le porte-parole de l'opposition offi-